



Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2016

Date de convocation : 10 mars 2016

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire
Elus : 52 - En fonction : 51 - Présents ou représentés : 47

Présents : ALBINET Arnaud, BARROUILLET Danièle, BOISSEAU Catherine, BREZE Catherine, BRUCKMANN Jacques, BURGER Sylvie, CRIQUI Jean-Marie, DI GIUSTO Christiane, DISS Richard, ECKART Jean-Luc, FELDMANN Jean-Paul, FLICK Guillaume, FRANCK Céline, FREUND Bernard, FRITSCH Laure, FUCHS Didier, GEHIN Patrick, GILLIG Yves, GOEHRY Mireille, GOEHRY Sophie, GROSS Dominique, HAMM André, HANTSCH Myriam, HOFSTETTER Eric, HUSER Michel, JOST Jean-Louis, KOESSLER Michèle, KREMMELE Christine, LAPP Sébastien, LOHR Monique, MEYER Isabelle, REMOND Xavier, RISCH Francis, SAENGER Tharcisse, SCHAEFFER Anita, SCHNEIDER Laurent, SPITZER François, UGE Brigitte, WOLFF Jennifer

Pouvoirs : ADAM Jean-Marie à FRANCK Céline - DEMUMIEUX Yann à GROSS Dominique - FRITSCH Christelle à KOESSLER Michèle - MATTERN Michaël à GILLIG Yves - MULLER Maurice à JOST Jean-Louis - PEYRE Bernard à HOFSTETTER Eric - SIMON Delphine à CRIQUI Jean-Marie

Absents excusés : FUCHS Albert, GANTZER Pierre, KIENTZ Patrick, SIEFERT Eric

Absent : MENNY Alain

DCM 2016-21

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation des Comptes Administratifs 2015

Suite à la création d'une Commune Nouvelle **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS** à compter du 1^{er} janvier 2016 avec les Communes de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM selon arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 modifié le 23 décembre 2015, il y a lieu d'approuver les comptes administratifs 2015 de chaque commune historique.

L'Adjoint au Maire délégué présente aux élus les différents comptes administratifs 2015 des Communes historiques appuyés de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées et les 4 Maires ayant quitté la salle :

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2015 présenté comme suit :

CA - BUDGET PRINCIPAL GINGSHEIM

Section de fonctionnement

Dépenses : 189.324,84 €
Recettes : 335.661,73 €
Excédent : **146.336,89 €**

Section d'investissement

Dépenses : 85.497,01 €
Recettes : 47.196,72 €
Déficit : **38.300,29 €**

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 108.036,60 €

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **146.336,89 €**
- **constatant** un déficit d'investissement de **38.300,29 €** :
- **DÉCIDE** d'affecter la somme de **38.300,29 €** à l'article **1068** – affectation en réserves pour équilibrer la section d'investissement
- **DÉCIDE** de reporter l'excédent global de l'exercice soit la somme de **108.036,60 €** à l'article **002** – excédent de fonctionnement reporté

(4 abstentions – FREUND-GOEHRY-GROSS-CRIQUI)

CA - BUDGET PRINCIPAL HOHATZENHEIM

Section de fonctionnement

Dépenses : 115.502,72 €
Recettes : 355.729,75 €
Excédent : **240.227,03 €**

Section d'investissement

Dépenses : 35.992,37 €
Recettes : 22.593,39 €
Déficit : **13.398,95 €**

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 226.828,08 €

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **240.227,03 €**

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de **13.398,95 €** à l'article **1068 – affectation en réserves pour équilibrer la section d'investissement**
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2015 soit **226.828,08 €** à l'article **002 - excédent de fonctionnement reporté**
(4 abstentions – FREUND-GOEHRYS-GROSS-CRIQUII))

CA - BUDGET PRINCIPAL MITTELHAUSEN

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	328.047,56 €	Dépenses :	453.468,81 €
Recettes :	<u>1.509.791,81€</u>	Recettes :	<u>310.528,61 €</u>
Excédent :	1.181.744,25 €	Déficit :	142.940,20 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 1.038.804,05 €

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **1.181.744,25 €**
- **constatant** un déficit d'investissement de **142.940,20 €** :
- **DÉCIDE** d'affecter la somme de **142.940,20 €** à l'article **1068** affectation en réserves pour équilibrer la section d'investissement
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2015 soit **1.038.804,05 €** à l'article **002 - excédent de fonctionnement reporté**
(4 abstentions – FREUND-GOEHRYS-GROSS-CRIQUII))

CA - BUDGET PRINCIPAL WINGERSHEIM

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	843.340,49 €	Dépenses :	717.177,45 €
Recettes :	<u>960.962,47 €</u>	Recettes :	<u>810.237,34 €</u>
Excédent :	117.621,98 €	Excédent :	93.059,89 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 210.681,87 €

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **117.621,98 €**
- **constatant** un excédent d'investissement de **93.059,89 €** :
- **DÉCIDE** de reporter les excédents 2015 des 2 sections au budget 2016.
(4 abstentions – FREUND-GOEHRYS-GROSS-CRIQUII))

CA - LOTISSEMENT D'ACTIVITÉS « LES SAULES »

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	0,00 €	Dépenses :	295.516,30 €
Recettes :	<u>70.455,33 €</u>	Recettes :	<u>0,00 €</u>
Excédent :	70.455,33 €	Déficit :	- 295.516,30 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (déficit) : - 225.060,97 €

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement soit la somme de **70.455,33 €** à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté
- **DÉCIDE** de reporter le solde déficitaire de la section investissement à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » du budget 2016 soit la somme de **295.516,30 €**.
(4 abstentions – FREUND-GOEHRYS-GROSS-CRIQUII))

CA - LOTISSEMENT D'HABITATION « LES HOUBLONNIÈRES »

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	751.667,17 €	Dépenses :	350.000,00 €
Recettes :	<u>433.384,63 €</u>	Recettes :	<u>800.000,00 €</u>
Déficit :	318.282,54 €	Excédent :	450.000,00 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 131.717,46 €

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

- **DÉCIDE** de reporter les résultats des 2 sections au budget 2016.
(4 abstentions – FREUND-GOEHRYS-GROSS-CRIQUII))

7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires

Approbation des comptes de gestion 2015 du Trésorier Municipal

Suite à la création d'une Commune Nouvelle **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS** à compter du 1^{er} janvier 2016 avec les Communes de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM selon arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 modifié le 23 décembre 2015, il y a lieu d'approuver les comptes de gestion 2015 du Trésorier Municipal pour chaque commune historique.

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de HOCHFELDEN pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 des 4 Communes historiques de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections des budgets PRINCIPAUX et des budgets annexes de WINGERSHEIM soit le Lotissement d'Activités « Les Saules » et le Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion
 - Budgets Principaux des Communes historiques de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM
 - Lotissement d'Activités « Les Saules » - WINGERSHEIM
 - Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » - WINGERSHEIM
 - **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Trésorier de HOCHFELDEN n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(adopté à l'unanimité)

DCM 2016- 23

7 – Finances locales
7.2 – Fiscalité

Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal,

- VU** la création d'une Commune Nouvelle **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS** à compter du 1^{er} janvier 2016 avec les Communes de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM selon arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 modifié le 23 décembre 2015 ;
- VU** le résultat des comptes administratifs 2015 des communes historiques ;
- VU** la réforme fiscale de l'Etat ;
- VU** l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 ;
- VU** le programme prévisionnel d'investissement présenté par le Maire ;

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2016 comme suit :

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE GINGSHEIM

Taxe d'Habitation	16,53
Foncier Bâti	15,21
Foncier non Bâti	48,02
CFE	21,92

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE HOHATZENHEIM

Taxe d'Habitation	14,07
Foncier Bâti	13,64
Foncier non Bâti	45,84
CFE	15,67

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MITTELHAUSEN

Taxe d'Habitation	13,90
Foncier Bâti	8,06
Foncier non Bâti	36,25
CFE	16,82

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE WINGERSHEIM

Taxe d'Habitation	14,00
Foncier Bâti	8,62
Foncier non Bâti	37,24
CFE	17,61

(adopté à l'unanimité)

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Budgets Primitifs 2016 - approbation

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif principal 2016 ainsi que les budgets annexes dressés par lui, appuyés de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat des ses votes au tableau à soumettre à M. le Sous-Préfet :

- **ARRÊTE** le **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016** comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : **3.098.101 €**
Recettes : **3.098.101 €**

Section d'investissement

Dépenses : **2.829.413 €**
Recettes : **2.829.413 €**

(2 abstentions – SAENGER - HUSER)

- **ARRÊTE** le Budget Annexe du **LOTISSEMENT D'ACTIVITÉS « LES SAULES » 2016** comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : **312.343 €**
Recettes : **312.343 €**

Section d'investissement

Dépenses : **295.517 €**
Recettes : **295.517 €**

(adopté à l'unanimité)

- **ARRÊTE** pour 2016 le Budget Annexe du **LOTISSEMENT D'HABITATION « LES HOUBLONNIÈRES »** comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : **614.800 €**
Recettes : **614.800 €**

Section d'investissement

Dépenses : **450.000 €**
Recettes : **450.000 €**

(adopté à l'unanimité)

DCM 2016- 25

7 – Finances Locales

7.5 – Subventions

RPI Mittelhausen-Hohatzenheim : subvention pour une classe de découvertes

Le Maire informe les élus que les classes de CP, CE1 et CE2 du RPI Mittelhausen/Hohatzenheim participeront à une classe de découvertes au centre « Les Montilles de Gaillardy » au GRAU D'AGDE du 24 au 30 avril 2016 et les communes respectives ont été saisies d'une demande de subvention.

La Commune de MITTELHAUSEN, par délibération du Conseil Municipal n° 2015-58 en date du 16 décembre 2015 a alloué une subvention de **10.00 €/nuitée/élève** pour 6 nuitées pour 17 élèves domiciliés à MITTELHAUSEN soit un montant de **1 020.00 €**.

Le Conseil Municipal,

VU la création d'une Commune Nouvelle **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS** à compter du 1^{er} janvier 2016 avec les Communes de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM selon arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 modifié le 23 décembre 2015 ;

Considérant les demandes de subvention du RPI Mittelhausen/Hohatzenheim

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention de **60 €** (6 nuitées à 10 €) **par élève** des Communes historiques de MITTELHAUSEN et HOHATZENHEIM participant à la classe de découvertes des élèves de CP, CE1 et CE2 du RPI Mittelhausen/Hohatzenheim au centre « Les Montilles de Gaillardy » au GROS D'AGDE du 24 au 30 avril 2016
- **DÉCIDE** de verser cette participation à la Coopérative Scolaire de MITTELHAUSEN sur présentation des effectifs ayant participé à ce séjour
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016.

(5 abstentions – JOST-GILLIG- FRANCK-ALBINET-GOEHRYS)

4 – Fonction Publique Territoriale
 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT
 4.2 - Personnel contractuel

Dématérialisation des actes - convention

Les Communes de HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM avaient adhéré à la commande groupée du Centre de Gestion de Lingolsheim dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs et signé une convention avec la Préfecture.

Ce service permettait notamment d'adresser, par télétransmission, aux Services de l'Etat, tous les arrêtés et délibérations pris par les Communes ainsi que les contrats et conventions requérant le contrôle de légalité.

Au vu de la création de la Commune Nouvelle WINGERSHEIM LES QUATRE BANS, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec les Services de l'Etat.

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant que la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS souhaite reconduire la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture ;

Considérant que 3 des 4 Communes historiques utilisaient déjà CDC FAST qui devient DOCAPOST FAST à compter du 7 janvier 2016, filiale numérique du Groupe LA POSTE

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- **AUTORISE** Mme le Maire à :
 - Signer le contrat d'adhésion aux services de DOCAPOST (FAST) pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
 - Signer électroniquement les actes télétransmis
 - Signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant de l'Etat à cet effet.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016- 27

1 – Commande publique
 1.3 – Convention de mandat

Services de fourrière - convention de partenariat avec la SPA de SAVERNE et Environs

Le Maire informe les élus de la convention qui liait l'une ou l'autre de nos Communes depuis de longues années avec la SPA de STRASBOURG pour un coût annuel de 0.20 €/habitant pour le service de fourrière.

Cette SPA a résilié toutes ses conventions au courant de 2015 suite tant au déménagement de leurs locaux que de la signature d'une Délégation de Service Public avec une Société privée qui fait office de fourrière pour un coût de 0.90 € par habitant.

Le Conseil Municipal,

VU les résiliations des conventions qui liaient les (ou certaines) Communes historiques à la SPA de STRASBOURG ;

VU les différentes propositions de service de fourrière ;

Considérant l'offre de la SPA de SAVERNE et Environs à raison de 0.65 €/habitant, tout inclus

et après en avoir discuté :

- **ACCEPTÉ** le partenariat pour le service de fourrière avec la **SPA de SAVERNE et Environs** sise rue de l'Ermitage à 67700 SAVERNE pour un montant de **0.65 €/habitant à compter du 1^{er} janvier 2016**
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention pour une durée de 1 an avec tacite reconduction.

(adoptée à l'unanimité)

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

Constitution de la Commission Communale des Impôts - propositions

Le Conseil Municipal,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

VU la création d'une Commune Nouvelle **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS** à compter du 1^{er} janvier 2016 avec les Communes de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM selon arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 modifié le 23 décembre 2015 ;

VU la lettre en date du 8 février 2016 relative aux conditions de désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs pour la Commune Nouvelle ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner 16 contribuables titulaires et 16 contribuables suppléants afin que la Direction des Services Fiscaux établisse la liste de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants :

- **PROPOSE** les candidatures suivantes :

TAXE	TITULAIRES	FONCTION	SUPPLÉANTS	FONCTION
TH	CRIQUI Jean-Marie SPITZER François FRANCK Céline GOEHRY Sophie	Maire délégué Adjoint	KOESSLER Michèle SCHAEFFER Anita PEYRE Bernard BREZE Catherine	Adjointe Adjoint
CFE	FREUND Bernard FELDMANN Jean-Paul REMOND Xavier BRUCKMANN Jacques	Maire délégué Adjoint	LOHR Monique UGE Brigitte SPECHT Rémi HUSER Michel	
TF	ECKART Jean-Luc ALBINET Arnaud SIEFERT Eric BURGER Sylvie	Adjoint Adjoint	BOISSEAU Catherine FLICK Guillaume HOFSTETTER Eric ADAM Jean-Marie	Adjointe Adjoint Adjoint
TFNB	GROSS Dominique RITLENG Nicolas HAMM André PFISTER Hubert	Maire délégué Donnenheim	JOST Jean-Louis DEMUMIEUX Yann FELDMANN Laure LAPP Sébastien	Adjoint

(1 abstention- HUSER)

DCM 2016-29

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Construction Groupe Scolaire Intercommunal – conclusion d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Le Maire délégué de WINGERSHEIM explique aux élus qu'il est d'usage que la Commune d'implantation d'un Equipement Intercommunal mette à disposition le foncier.

Le Conseil Municipal,

Considérant la politique menée en ce domaine par l'EPCI ;

Considérant l'approbation de l'Avant-Projet Définitif en date du 26 novembre 2015 ;

VU le permis de construire n° PC 067 539 15 R0012 accordé en date du 4 mars 2016 ;

Considérant l'ouverture prévisionnelle de chantier en juillet 2016

Et après en avoir discuté :

- **APPROUVE** la conclusion d'un bail emphytéotique de 99 ans avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sise 43 route de Strasbourg à 67270 HOCHFELDEN pour la mise à disposition du foncier en vue de la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal défini ainsi :

Ban de WINGERSHEIM

Section 33 Parcelles 468/82, 466/81 et 460/80

pour une surface totale de **206.75 ares**

- **DÉCIDE** l'établissement d'un PV d'arpentage à l'issue de l'implantation du bâtiment
- **AUTORISE** Mme le Maire à intervenir dans l'acte de bail emphytéotique conclu sous la forme administrative par M. FREUND Bernard, Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

(adoptée à l'unanimité)

3 – Domaine et patrimoine

3.2 – Aliénations

Lotissement « Les Houblonnières » - vente de terrain

Le Conseil Municipal,

VU la création par arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 complété par celui du 23 décembre 2015 d'une Commune Nouvelle **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS** à compter du 1^{er} janvier 2016 avec les Communes de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM ;

VU le procès-verbal d'installation du Maire en date du 7 janvier 2016 ;

VU l'arrêté n° PA06753914E0001 en date du 26 août 2014 de la Commune historique de WINGERSHEIM autorisant le Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » ;

VU les travaux de viabilisation réalisés à ce jour ;

VU l'autorisation de vente des lots en date du 30 mars 2015 ;

VU le procès-verbal d'arpentage effectué par le Cabinet LAMBERT à BRUMATH ;

VU la délibération n° 73-2014 en date du 19 novembre 2014 de la Commune de WINGERSHEIM fixant les prix de vente des terrains pour un immeuble collectif à **15.200 € HT** et **18.064,78 € TTC l'are** ;

Considérant les demandes de terrains enregistrées à ce jour :

- **DÉCIDE** de vendre un terrain à bâtir aux personnes et conditions suivantes :

BAN DE WINGERSHEIM

Section 33 - parcelle provis. 629/22

Lot 6 avec **11,45 ares**

à **SCI LA VILLA JADE 1 A** rue Pégase à 67960 ENTZHEIM

Prix total HT 174.040,00 €

Prix total TTC 206.841,73 €

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les actes de cession pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS
- **CHARGE** Me SALAVERT Albert, Notaire à BRUMATH, de la rédaction de l'acte de vente.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-31

1 – Commande publique

1.6 – Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Travaux de voirie – mission de maîtrise d'oeuvre

Dans le projet de budget 2016, nous avons prévu d'importants investissements en voirie. A cet effet, nous avons consulté 2 Bureaux d'Ingénierie en matière de maîtrise d'oeuvre, à savoir le Cabinet LAMBERT à Brumath et le Bureau M2I à Wingersheim qui proposent les taux de rémunération suivant :

- LAMBERT entre 6 et 7 %
- MEYER entre 3 et 5,50 %

Sont concernés les travaux suivants :

Commune déléguée de MITTELHAUSENRue Ostermatt – Rue des Vergers

Le Conseil Municipal de Mittelhausen a confié en 2015 une mission de maîtrise d'oeuvre à M2i pour l'aménagement de la rue Ostermatt.

Au fil des études et des observations du SDEA, il s'avère qu'il y a lieu de poser dans cette rue un réseau d'eaux pluviales et de l'étendre à la rue des Vergers, ce qui requiert également l'aménagement total de cette voie.

Ces travaux sont estimés à 165.000 € HT – taux de rémunération 4.6 %

Chemin rural :

Il s'agit d'un chemin de contournement de la Commune (env. 1 km) qui peut être mis en enrobés pour un **montant estimatif de 90.000 € - taux de rémunération 3 %**. Une participation de l'Association Foncière est attendue.

Commune déléguée de WINGERSHEIM

Les travaux inscrits au budget comprennent l'aménagement de la rue du Stade et de la rue de la Forêt dans un secteur actuellement urbanisé avec une taxe d'aménagement de 15 %.

Les travaux sont estimés respectivement à 20.000 et 60.000 € HT – taux de rémunération 5.5 %.

Chemin rural :

Il s'agit de poursuivre l'aménagement de la rue de la Croix avec pose de l'enrobé de la zone urbaine au site de la Croix soit une longueur de 600 m pour un **montant estimatif de 30.000 € - taux de rémunération 3 %**.

Rue des Commerçants – rue de la Fontaine :

Les élus souhaitent lancer l'étude pour l'aménagement de ces 2 rues pour un montant estimatif de **60.000 et 50.000 € – taux de rémunération 5.5 %** mais les travaux ne seront engagés qu'après renouvellement du réseau d'eau.

Commune déléguée de HOHATZENHEIM

Aménagement de l'Impasse Petite Rue. Taux de rémunération 5.5 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DÉCIDE** de confier au **Bureau M2i** sis rue des Chasseurs à WINGERSHEIM les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie énumérés et détaillés ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer les différents contrats de maîtrise d'œuvre
- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel à la concurrence pour les travaux à engager en 2016

(1 abstention- RISCH)

DCM 2016-32

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Attribution des travaux de réfection d'un chemin rural – MITTELHAUSEN

Suite aux travaux d'élagage du chemin rural donnant sur la rue du Château à MITTELHAUSEN et en parallèle du chantier des travaux connexes de remembrement phase 2 réalisés par l'Association Foncière de Mittelhausen, la Commune souhaite remettre en état ce chemin faisant partie d'un sentier de promenade identifié par la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Ce chemin rural prolonge la rue du Château et rejoint un chemin rural entièrement refait dans le cadre de la phase 1 des travaux de remembrement. La réalisation comportera une partie en enrobés et une partie en empierrement.

Le Conseil Municipal, au vu des offres, descriptifs et chiffrages réceptionnés, à savoir :

- COLAS à OSTWALD pour un montant de 12 909,50 € HT
- GCM à Bouxwiller pour un montant de 13 435,00 € HT

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **COLAS de OSTWALD** pour un montant de **12 909,50 € HT** pour les travaux de réfection d'un chemin rural reliant la rue du Château
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016.

(1 abstention- SAENGER)

DCM 2016-33

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Etablissement de diagnostics : bâtiments - voirie – études de faisabilité

Afin de pouvoir déterminer nos orientations, nos objectifs et évaluer les futurs investissements, il y aurait lieu d'établir des diagnostics de bâtiments et voirie en vue de nos décisions à court, moyen ou long terme. Il s'agit de :

- Eglise de Mittelhausen
- Salle des Fêtes de Mittelhausen
- Mairie-école de Gingsheim
- Ecole maternelle de Mittelhausen
- Mairie-école de Hohatzenheim
- Eglise de Hohatzenheim
- Ecoles de Wingersheim
- Rue Principale à Gingsheim
- Petite Rue à Hohatzenheim
- Rue des Messieurs à Hohatzenheim

- Rue de la Première Armée à Wingersheim
 - Projet de piste cyclable entre Mittelhausen, Hohatzenheim et Wingersheim
 - Liaison douce Place des Acacias – Ecole Intercommunale à Wingersheim
- et tout projet nécessitant une étude suite à la création de la Commune Nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **AUTORISE** le Maire à lancer des études diagnostics des différents bâtiments, de leur potentiel et reconversions éventuels
- **AUTORISE** le Maire à lancer des études sommaires des aménagements de voirie comprenant relevés topographiques et devis estimatifs
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-34

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Travaux de rénovation de la Maison de Garde de MITTELHAUSEN – Avenants 1 aux marchés de travaux

1) Lot N° 5 – Aménagements extérieurs – Entreprise Rauscher

Lors des travaux d'aménagements extérieurs il s'est avéré qu'il y avait lieu de remettre en état le Schlupf en y posant des bordurettes et des galets afin de préserver le fonctionnement du petit avaloir y existant déjà. De plus, au vu du niveau du terrain fini, un avaloir a dû être posé afin de récupérer les eaux pluviales provenant de la nouvelle surface en enrobé créée devant les entrées du bâtiment.

Le montant de l'avenant 1 est de 3 147,00 € HT représentant + 24,67% du marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 mars.

Le Conseil Municipal,

VU le marché initial attribué à l'Entreprise RAUSCHER par délibération en date du 22 juillet 2015 ;

VU la proposition d'avenant n° 1 établie par le maître d'œuvre relatif aux travaux supplémentaires de mise en place d'un avaloir et de bordurettes ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres réunie en date du 8 mars 2016 :

- **APPROUVE l'avenant n° 1** au marché de l'Entreprise RAUSCHER à Adamswiller pour un montant de **3 147 € HT** soit 3 776.40 € TTC, représentant + 24,67 % par rapport au marché initial
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits au budget 2016
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2) Lot N° 9 – Electricité/Chauffage/Ventilation – Entreprise REMOND.

Le marché de travaux de rénovation de la Maison de Garde, proposait dans le lot 9 (Electricité/Chauffage/ventilation) de faire des essais de mise en lumière pour valoriser ce patrimoine bâti lorsque les travaux seraient réalisés. Le choix s'est porté sur un projecteur fixé sur un mat d'éclairage public.

Le montant de l'avenant de 1 037,10 € HT représentant + 16,83% du marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 mars.

Le Conseil Municipal,

VU le marché initial attribué à l'Entreprise REMOND par délibération en date du 22 juillet 2015 ;

VU la proposition d'avenant n° 1 établie par le maître d'œuvre relatif relatif aux travaux supplémentaires de mise en valeur du bâtiment par un éclairage extérieur ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres réunie en date du 8 mars 2016 :

- **APPROUVE l'avenant n° 1** au marché de l'Entreprise REMOND à Wingersheim pour un montant HT de **1 037,10 € HT** soit 1 244.52 € TTC, représentant + 16,83 % par rapport au marché initial
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits au budget 2016
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

(2 abstentions-RISCH-REMOND)

9 – Autres domaines de compétences

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Régie de Recettes bibliothèque Commune déléguée de MITTELHAUSEN - transfert à la Commune Nouvelle, rappel des Régisseurs et des tarifs

Une Régie de Recettes communale a été créée à MITTELHAUSEN en 2005 aux fins d'encaisser le produit de la bibliothèque municipale, les tarifs ont été fixés et les arrêtés réglementaires établis.

Par arrêté du Maire en date du 27 novembre 2015, il a été établi un arrêté portant changement de régisseur de recettes.

Suite à la création de la Commune Nouvelle WINGERSHEIM LES QUATRE BANS, il y a lieu d'y transférer cette Régie de Recettes destinée uniquement à l'encaissement des produits de la Bibliothèque Municipale de la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN, en rappeler les tarifs et la nomination des Régisseurs.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération de la Commune historique de MITTELHAUSEN en date du 29 août 2005 créant une Régie de Recette Communale ;

VU la délibération de la Commune historique de MITTELHAUSEN en date du 24 octobre 2005 fixant les tarifs de cette Régie ;

VU l'arrêté 08/2005 en date du 14 octobre 2005 portant nomination d'un Régisseur ;

VU l'arrêté 21/2015 en date du 27 novembre 2015 portant changement de nomination d'un Régisseur et d'un Régisseur remplaçant ;

VU la création d'une Commune Nouvelle **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS** à compter du 1^{er} janvier 2016 avec les Communes de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM selon arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 modifié le 23 décembre 2015

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** le transfert de la Régie de Recettes Communale à la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS à compter du 1^{er} janvier 2016 uniquement pour l'encaissement des produits de la Bibliothèque Municipale de la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN
- **PRÉCISE** que le montant maximum que le Régisseur est autorisé à conserver est fixé à 250 € (deux cent cinquante euros)
- **CONFIRME** la nomination de Mme GRASS Florence en sa qualité de Régisseur de Recettes qui peut être remplacée par Mme PAUMELLE Rita
- **CONFIRME** les tarifs suivants :
 - Cotisation adhérent : **5 €/an** (gratuité pour les **enfants de moins de 16 ans**)
 - Photocopie/impression page internet : **0.10 €/page**
 - Remplacement d'un livre (perte ou détérioration) : **valeur du livre**
 - Remplacement de la carte d'adhérent : **1.50 €**
 - Retard dans le délai de retour des livres : **0.50 €**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir les arrêtés correspondants et à signer tout document s'y rapportant.

(adoptée à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le 22 mars 2016

et publication ou notification le 22 mars 2016

Pour extrait conforme
Le Maire : GOEHRY Mireille

